



Le 3/11/2025

Aux militant.es du SNEP-FSU

CONVOCATION
CONGRES DEPARTEMENTAL 61
(à déposer au moins 3 jours avant)

Conformément aux articles 12 et 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance

**Cher(e) collègue, conformément aux statuts du syndicat, tu es prié(e) d'assister aux travaux
du congrès départemental 61 qui se tiendra le :**

Jeudi 11 décembre 2025

De 9h à 13h

à Argentan

ORDRE DU JOUR

- Bilan activité syndicale 2022-2026
- Débat politique Générale
- Syndicalisation

Bien cordialement,
La Secrétaire Départementale

Claire Savary-Gagez